



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Clermont-Ferrand, le

06 AVR. 2021

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Nous tenons à vous informer de la désignation des personnes qualifiées telle que prévue à l'article L 311-5 du code de l'action sociale et des familles ; vous trouverez en pièce jointe l'arrêté correspondant à cette désignation.

Pour rappel, la personne qualifiée intervient dans les établissements et services médico-sociaux sur demande de l'usager ou de son représentant légal et l'accompagne à faire valoir ses droits qui lui sont reconnus aux articles L 311-3 à L 331-9 du code de l'action sociale et des familles.

Elle ne peut pas s'autosaisir et ne détient pas de pouvoir d'injonction, d'évaluation ou de contrôle sur les établissements et services.

Pour accomplir sa fonction, elle bénéficiera d'une lettre de mission signée par l'une de nos trois institutions, après examen de la recevabilité de la demande par l'institution concernée.

Nous vous remercions de bien vouloir afficher auprès de l'accueil de chaque établissement et service l'arrêté portant désignation des personnes qualifiées et de faire une information lors du prochain conseil de la vie sociale à l'aide des documents que vous trouverez sur les sites internet respectifs de chaque institution.

Site internet ARS Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-personne-qualifiee>

Site internet Préfecture du Puy-de-Dôme

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

Site internet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

<https://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome.html>

Une plaquette d'information ainsi qu'une affiche sont également à votre disposition sur les sites susmentionnés.

Sachant compter sur votre collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé,
par délégation,
Le Directeur de la Délégation
départementale du Puy-de-
Dôme

Le Préfet du Puy-de-Dôme,


Le Préfet
Philippe CHOPIN

Le Président du Conseil
départemental du Puy-de-Dôme


Jean-Yves GOUTTEBEL
Vice-Président de l'Assemblée
des Départements de France,